N° 1861. — 5e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 17 Novembre 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 21
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 1 fr. 50. — Un an, 18 fr.
HORS les départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal et à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 14.

TÉLÉPHONE

LES FONCTIONNAIRES

de la République

Ce n'est pas sans un vif sentiment de surprise que nous avons lu hier, dans l'*Echo du Nord*, la véhémente philippique de M. Georges Graux, député du Pas-de-Calais, contre le « radicalisme des fonctionnaires de la République.»

D'après l'honorable député « tous les » services publics sont peuplés de radi- » caux. Depuis quinze ans, il suffisait » d'afficher un radicalisme échevelé pour » obtenir toutes les faveurs et peupler de » ces créatures l'administration, les finan- » ces et même la magistrature. Aucun » service public n'à échappé à l'épidémie » radicale. »

Et M. Graux proclame « qu'il faut en finir », qu'il faut que l'anarchie (!) disparaisse de l'administration!..

En vérité, nous ne nous étions jamais doutés du grand péril que dénonce le fougueux *député de Saint-Pol*.

Non-seulement nous ne savions pas les services publics aussi infestés de « radicalisme », mais encore nous avions tout lieu de croire que la plupart d'entre eux étaient entre les mains des réactionnaires, et nous avions maintes fois réclamé une épuration énergique et décisive.

Les radicaux à la *tête* des services publics !... Mais où sont-ils donc ces radicaux, ou ceux du moins que l'*Echo du Nord* qualifie de ce terme ?

M. Georges Graux cite trois exemples qui sont véritablement peu probants. Il rappelle que M. Vergoin fut avocat général, que M. Mielvaque, le nouveau député socialiste de la Creuse, a été attaché à la questure de la Chambre, et que M. Mirman occupait une chaire de professeur au lycée de Reims.

Or, l'avocat général Vergoin professait des opinions républicaines modérées. Ce n'est qu'à la suite d'un déplacement qui lui avait été infligé et qu'il ne voulait pas accepter, qu'il se lança dans la politique radicale, et devint le député boulangiste que l'on sait.

M. Mielvaque était un simple employé à 2,400 *fr.* par an, et quant à M. Mirman, il ne devait sa situation, comme tous les professeurs, qu'à ses titres universitaires et non à la politique.

Combien, au contraire, nous pourrions citer de réactionnaires avérés, de cléricaux notoires, qui dans toutes les administrations, dans les ministères, dans les services de l'Etat, des départements, des villes même les plus républicaines, occupent les fonctions les plus importantes, les emplois les plus suivis et les mieux rétribués.

Qu'on passe en revue les personnels centraux de tous les ministères, sans en excepter un seul. Que l'on examine le passé des directeurs, sous-directeurs, inspecteurs, chefs de division, chefs et sous-chefs de bureau, commis-principaux et rédacteurs, etc., etc., et qu'on scrute les opinions politiques de tous ces budgétivores ! Et l'on verra combien on trouvera de républicains dans le nombre !

Il est des ministères, comme les affaires étrangères et la guerre, où l'on n'en découvrirait peut-être pas un.

M. Clémenceau dénonçait, il y a quelques jours, l'esprit obstinément réactionnaire et clérical qui n'a jamais cessé de régner au ministère de la guerre, et qui a toujours tenu en suspicion les officiers républicains.

Cette situation est bien connue de nos gouvernants. Elle leur a été fréquemment signalée, et nous savons que certains ministres s'en sont parfois ému.

Elle n'en reste pas moins toujours la même. Et après vingt-trois ans de République, les titres de noblesse — une statistique récente l'a démontré — assurent aux officiers qui en sont pourvus toutes les préférences et toutes les faveurs après vingt-trois ans de République, il suffit à un officier de professer des opinions républicaines pour voir son avancement contrarié et sa carrière *entravée*.

Que si nous regardons plus près de nous, si nous jetons les yeux sur nos départements du Nord et du Pas-de-Calais, que voyons-nous ?

Des réactionnaires presque partout, des cléricaux tout au moins, et des « radicaux » à peu près nulle part.

Où sont, dans l'administration, dans les finances, dans la magistrature, les fonctionnaires dont le « radicalisme échevelé » désoliait si fort M. Georges Graux?

Est-ce le préfet du département dont M. Groux est l'un des représentants à la Chambre, est-ce M. Alapetite dont toutes les sympathies sont pour les ralliés et pour les républicains les plus modérés ?

Est-ce M. le procureur général Chenel, magistrat de valeur, mais catholique fervent, et d'une nuance républicaine aussi pâle que celle de l'*Echo du Nord* ?

Est-ce, à Lille, le directeur des contributions indirectes qui a contraint nos amis Lodin et Bouchet de démissionner de leurs fonctions de conseiller d'arrondissement; ou le directeur des douanes qui vient de nous quitter — nous ne connaissons pas le nouveau; ou l'honorable directeur des postes et télégraphes, ou le directeur de l'asile d'aliénés de Bailleul, ou cent autres fonctionnaires, magistrats, employés de divers ordres et de diverses classes, que nous pourrions citer: tous gens parfaitement honorables, mais qui loin de se distinguer par un « radicalisme échevelé », n'affichent que des opinions bien modérément républicaines, mitigées même quelquefois par un grain de cléricalisme, plus ou moins militant et plus ou moins dissimulé.

Que faut-il donc à M. Georges Graux pour le satisfaire ?

Que faut-il aux modérés et aux ralliés ?

Les faveurs gouvernementales leur sont accordées à chaque instant. Naguère encore le gouvernement de la République décorait M. Longhaye, un clérical militant. Et hier M. Viger, ministre radical de l'Agriculture, ne craignait pas d'honorer de sa visite, à Bailleul, le réactionnaire M. Cordonnier.

Les républicains progressistes ou radicaux, comme il plaît à M. Georges Graux de les appeler, ont poussé depuis seize ans la longanimité à ses plus extrêmes limites.

Ils ont fait preuve, vis-à-vis des fonctionnaires *et des agents des services publics*, d'une tolérance que jamais aucun gouvernement n'avait montrée avant eux.

Et loin de leur en savoir gré, loin de les en remercier, on leur reproche aigrement les quelques rares emplois qu'ils ont pu confier à ceux d'entre eux qui avaient lutté, aux heures difficiles, pour la fondation de la République.

Eh ! bien, à ces prétentions exorbitantes des modérés, nous n'avons qu'à répondre par une campagne énergique en faveur de l'épuration de toutes les administrations, et de l'éviction impitoyable de tous les réactionnaires et cléricaux.

M. Georges Graux a raison, il faut que cela finisse. En nous comptons bien que nos députés progressistes sauront faire nettement entendre au *gouvernement que* l'ère de la tolérance et des faveurs même accordées aux ennemis de la démocratie a assez duré et qu'il est grand temps de la clore.

Georges ROBERT.

L'Union socialiste

« Nous avons dit souvent que l'internationalisme serait le germe de dénonciation qui disloquerait le parti socialiste.

Nous nous expliquons toutes les opinions, nous comprenons toutes les revendications, nous ne sommes surpris par aucune formule.

Il est en effet un terrain commun où les Français et sur lequel tous les Français se rencontrent. Les diversités de conceptions intellectuelles peuvent s'y heurter, mais la lutte est circonscrite dans l'espace limité par nos frontières et quand les partis regardent au-delà de cette ligne, tout le monde se tait. Les cœurs se trouvent subitement d'accord avec les cervelles.

Il est un parti toutefois qui échappe à la loi commune : c'est le parti socialiste, qui comprend parmi ses éléments, les apôtres du collectivisme sérieusement.

La scission dans ce groupe est par suite profonde et les chefs eux-mêmes ne s'aimaient pas. Le *Cri du Peuple* (Vallès) sépare les fractions constituées du parti.

Comme échantillon de cet état particulier d'esprit, nous citerons quelques extraits d'une lettre adressée par M. le général Cluseret, député révolutionnaire du *Var*, au *Petit Journal*.

A propos de la convocation adressée aux députés socialistes près des par M. Vaillant, voici ce que dit le citoyen Cluseret :

« Cette convocation (à la réunion des députés socialistes présidée par M. Vaillant, faite à la fois par les deux agents du socialisme allemand, purement et simplement la main mise par l'Allemagne socialiste sur le France socialiste. C'est l'évangile selon Saint-Marx prêché dans les Gaules par des apôtres teutons.

» C'est Berlin, directement un câble le reliant à Paris sur de lui transmettre les décisions du conclave présidé par Singer.

» Donc, dit-il, voici la situation exacte :

» *Le socialisme allemand est dans la main de Singer.*

» *Le prolétariat de la Prusse, il est le Dieu en machine.*

» *Les chefs apparents, Liebknecht et Bebel, ne sont en réalité que des Bestmouth, excepté il leur ajouter Vaillant et Guesde.* »

Et M. Cluseret continue :

« Ce n'est ce demander et on ne rêve pas quand on se trouve en présence d'hommes de cet ordre et qui vous prêchent l'internationalisme, mais ... »

Comme les socialistes de ce temple rêvent et ne sont pas aussi sérieux que nous le pensions, ils ne sont pas aussi dangereux pour la France socialiste.

A quoi leurs complaisances de ce côté du Rhin leur répondent-elles ? Ils ne le savent point, et ils ne le sauront pas tant qu'ils ne seront pas dans la France socialiste.

C'est donc sur cette base que s'est faite l'entente cordiale entre Berlin et Paris.

En terminant, le député du Var dit :

Vaillant a fait ses études en Allemagne, il est allemand *par tout son sang*, pour ses muscles. Il pense allemand, rêve allemand, parle allemand. Du Allemand, il a la prudence et la résolution des chasseurs de la Germanie.

Quand Liebknecht et Bebel viennent en France, ils vont chez Vaillant qu'ils considèrent comme leur Gaulois.

Gaulois, c'est autre chose. Quel là est un convaincu, un illuminé. Il a une croyance. Je ne sais s'il a des vues : mais je sais qu'il veut avant tout être chef de parti.

Chaque jour il communie sous les espèces Marx, Simon, Liebknecht. C'est la sainte Trinité.

Il est surprenant que de ce monde soient sortis les principes suivants :

1° Guerre à l'alliance russe. — Voyez leur organe.

2° Oubli de 1871. Alliance tacite avec l'Allemagne.

Tout ce monde est mû par une pensée unique, la domination mondiale.

Voilà qui promet quelques nuages au nouveau groupe socialiste.

Si les révolutionnaires du genre du citoyen Cluseret se mettent à attaquer violemment leurs collègues socialistes sur le terrain du patriotisme, le parti collectiviste international n'en a pas pour longtemps.

Il n'aura guère produit que l'effet d'un simple pétard de feu d'artifice et le bouquet est décorniflé au bout près sur de rater.

Cette perspective n'est pas de nature à nous attrister.

E. L.-B.

Le citoyen Rondet

Rondet-t, on le sait, le secrétaire général du syndicat des mineurs de la Loire.

Très lié avec Basly et Lamendin, avec lesquels il échangeait naguère encore une correspondance amicale qui a été publiée, il n'est affiré la colère des socialistes pour n'avoir pas *déterminé les mineurs du centre à se solidariser* avec leurs camarades du Pas-de-Calais et à *se mettre en grève en même temps* qu'eux.

Déjà une réunion socialiste lui avait infligé un blâme sévère.

Aujourd'hui c'est le député collectiviste Charpentier qui exécute ce « faux-frère », et le *Peuple* de Lyon le qual fie de Rondet-le-Pître, de Rondet-le-Renégat, Rondet-au-tous-sous-de-tout ! Ambitieux vulgaire et vil !

Les collectivistes, on le croit, n'y vont pas par quatre chemins ; il faut leur obéir rapidement, si l'on ne veut être traité de vendu.

Basly l'a éprouvé déjà à ses dépens. C'est aujourd'hui le tour de son ami Rondet.

Aura-t-il la cruauté de se joindre aux injures du secrétaire des mineurs de la Loire, où osera-t-il prendre sa défense ?

LE TRAVAIL DE ONZE HEURES

Proposition de M. Maxime Lecomte

Voici le texte de la proposition déposée par M. Maxime Lecomte au Sénat :

L'application de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 soulève de grandes difficultés et de vives réclamations.

Dans un but de conciliation, pour s'efforcer d'atténuer les inconvénients d'une trop grande restriction de la liberté, le législateur est arrivé à créer par cet article 3 quatre catégories d'ouvriers travaillant *dans des conditions différentes* : la journée de l'enfant est de dix heures ; la journée du jeune ouvrier de dix-huit à vingt-deux ans, sauf pour la dernière journée de la semaine qui est de dix heures ; la journée de la femme adulte et la journée de l'ouvrier homme, dépend du décret loi du 9 septembre 1848, de douze heures.

Des industriels considérables ont pris la louable initiative de ne faire travailler tout leur personnel ouvrier que pendant onze heures, sauf quelques salaires. Ce ne peut être là qu'une tolérance temporaire, et la loi n'est pas modifiée ; car la loi du 2 novembre 1892 décrète formellement qu'il faire travailler onze heures les enfants et les jeunes ouvriers et ouvrières.

Diverses industrielles ont pris le parti rigoureux de se priver des services des personnes qui ne peuvent pas travailler onze heures.

Il est résulté de cet état de choses des privations de travail, des diminutions de salaires, des mécontentements entre ouvriers et ouvriers, de sérieux conflits, de nombreuses grèves.

Cette question a été portée une première fois devant le Sénat à la suite de propositions de notre honorable collègue, M. Pelletier Martin, dans la séance du 5 mai 1893. M. le ministre du commerce et de l'industrie a dit alors qu'il était le premier à reconnaître que la mise en pratique de la loi fait ressortir quelques points à un feu dès qu'elle a échoué, la loi du 2 novembre 1892 est inapplicable. De partout s'élèvent des réclamations et des protestations. La mal ne peut être contesté ; il est facile de l'empêcher de s'étendre, il est facile d'y remédier.

Nous avons l'honneur de représenter à nous de proposition de loi l'amendement Dancourt et Maxime Lecomte, lequel fixait à onze heures pour toutes les personnes protégées la durée de la journée de travail et n'a été rejeté que par une majorité de quelques voix.

Dans notre pensée, cette durée doit être également celle de la journée des hommes adultes. Quarante-cinq ans nous séparent du décret, loi du 9 septembre 1848 et au nouveau progrès peut être réalisé. Dans un pays voisin, en Suisse, la loi fédérale du 23 mars 1877 a fixé onze heures pour que le personnel ouvrier le maximum de durée de la journée de travail dans les fabriques, et M. Emmanuel Lampe, conseiller d'Etat, chef du bureau des inspecteurs de fabriques démontrait jusqu'à l'évidence que la législation de Suisse, créée en 1877, grâce à la sage initiative des hommes d'Etat suisses, est sérieusement appliquée et qu'elle a fait les preuves : l'hygiène et les conditions du travail dans les pays étrangers, p. 40.

Nous croyons qu'il est urgent de remédier à la perturbation jetée dans nos ateliers par l'application de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892. Mais cette initiative devendra inutile, si le gouvernement prenait la résolution de déposer un projet général sur la fixation uniforme de la journée de travail et en demandait le principe discussion.

Nous avons l'honneur de soumettre au Sénat la proposition suivante :

Proposition de loi

ARTICLE UNIQUE.

L'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 est modifié ainsi qu'il suit :

Les enfants, les filles mineures et les femmes ne pourront être employés *au travail effectif plus de onze heures par jour.*

Les heures de travail seront coupées par un repos d'une durée au moins égale à la moitié du temps inférieure à une heure et pendant lequel le travail sera interdit (1)

STYLE SOCIALISTE

Vo ni en quelques termes, *Le Peuple*, journal socialiste lyonnais, commence ses dernières bulletin politique :

Il est évident que cette bête vénéneuse et puante de Dupuy est une lâche canaille, mais combien lui et ses copains en infamie sont plus crétins encore !

Le *Réveil du Nord* qui nous a expliqué récemment que tous les patrons étaient des voleurs, que les magistrats étaient des « salops », et que l'armée française était « pourrie », — le *Réveil du Nord* a trouvé, on le voit, un digne émule dans son confrère de Lyon.

M. Casimir PÉRIER

Président de la Chambre

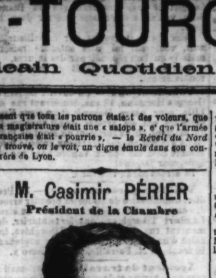

Paul-Pierre-Jean, dit Casimir Périer, est né à Paris le 5 novembre 1847.

Petit-fils du ministre de Louis-Philippe, il donna sa démission de député lorsque la Chambre eut adopté une proposition de loi tendant à rendre les fonctions publiques inaccessibles aux membres des familles ayant régné en France, « les circonstances ne lui permettant pas de concilier ses devoirs de famille avec la conduite que lui dicte son sentiment de conscience et ses convictions républicaines. »

Ses électeurs lui ayant offert de nouveau la candidature, il fut réélu le 18 mars 1883.

Le 17 octobre suivant, il devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, avec mission de s'occuper exclusivement des questions d'administration ; il donna sa démission en même temps que le général Campenon, le 11 janvier 1885.

Réélu dans l'Aube, le 18 octobre 1885, ses collègues le nommèrent vice-président, puis président de la Chambre des députés, après la démission de M. Floquet.

Il a été président de la commission du budget.

M. Casimir Périer a été réélu député de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

M. Henri BRISSON

Député de Paris

M. Eugène-Henri Brisson qui a réuni avant hier sur son nom la majorité des voix républicaines progressistes de la Chambre, est né à Bourges, le 31 juillet 1835.

Après avoir fait ses études de droit à Paris et s'être fait inscrire au barreau de la Cour d'appel, il en fut obligé presque aussitôt par une maladie du larynx qui l'obligea à entrer comme chef du contentieux dans la maison d'un *industriel parisien*. Vers la fin de 1860, sa maladie s'aggravant, il alla passer un hiver en Egypte, puis revint à Paris et s'occupa de politique. Il fit du journalisme et devint un des adversaires les plus résolus de l'Empire.

Après la révolution du 4 septembre, il fut l'un des adjoints au maire de Paris. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale. Depuis l'a cessé d'être député soit de Paris, soit du Cher.

M. Henri Brisson a été président de la Chambre des députés, président du Conseil des ministres et garde des sceaux.

En 1887, au moment de l'élection d'un nouveau président de la République, M. Henri Brisson se porta candidat, mais ne réunit qu'un petit nombre de suffrages.

Dans la dernière législature, M. Brisson fut très dépit de la commission d'enquête sur le Panama. Il s'acquitta de cette mission avec un zèle scrupuleux qui parut excessif à quelques-uns. Une douloureuse maladie le força à y renoncer.

Il fut réélu, le 20 août 1893, dès mis du 10e arrondissement par 6453 suffrages.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

et la Presse

Du premier scrutin de la Chambre pour la nomination de son président il résulte très clairement disions-nous hier qu'il existe une majorité progressiste compacte et homogène. Cette constatation est faite également par la plupart des journaux de Paris dont nous publions ci-dessous quelques extraits :

JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Du Révéneur :

Ce qui est tout à fait hors de doute, c'est qu'il y a eu de la bonne pendant cette législature. Les 195 députés qui ont voté ce jour-là ne se blâment le moins du monde. Ils ne sont pas non plus ennuyés de leur vote. Ils ne se sont pas trouvés par une majorité commode à réunir, et ils ne doivent de gouvernement et si on barre le chemin à leur programme, à gauche et à droite, ils sont flanqués de « socios » et de « fourdalques » qui n'auront aucune tendresse pour un ministère de gauche. Les forces démocratiques se balanceront en minities occasions. L'existence de « l'homogène » sera précaire!

De la Lanterne :

Ce n'est certes pas vers la droite que le suffrage universel a fait sa poussée. Et s'il y a dans cette Chambre une majorité, ce n'est certes pas du côté *des radicaux qu'elle incline.*

Il se peut que les partis s'équilibrent et se neutralisent les deux extrémités se faisant contrepoids. Mais dès à présent on peut dire avec certitude que la majorité sera radicale ou qu'elle ne sera pas.

Du Radical :

Mais ce qui ressort de cette première séance de préparation, c'est l'impression, sinon très nette, du moins très forte, qu'il faut agir, que l'immobilité, le piétinement ne sont plus de mise, qu'il y a nécessité d'entreprendre des réformes, nécessité de résoudre des questions politiques et des questions sociales.

De l'Estafette :

On voudra bien se rappeler que, dès le lendemain des élections générales, nous avons signalé le caractère inédit de plus d'une élection. Nous soulignâtes dès partout que l'immense majorité des nouveaux élus était acquise aux idées d'un gouvernement sage et progressif. Nous disions que l'on serait plus d'un mécontent. Mais qui voudrait le croire. Le mécompte, le voilà, ces 195 voix qui tournent à l'extrême gauche, et, avec les idées neuves exprimées par M. Brisson, scélérant la vieille métaphysique de M. Lockroy. N'est-ce point l'occasion de dire que non voici à l'heure des difficultés !

Du Voltaire :

M. Casimir Périer aurait obtenu des réactionnaires et des ralliés environ 65 voix. Le nouvelle Chambre comprendrait au maximum deux cent cinquante modérés. Quel est l'effectif des progressistes et des radicaux... près de deux cents représentants. Ainsi donc 240 contre, 300 whigs, tel est le résultat premier que l'intransigeant scrutin présidentiel nous permet de constater. En consommons nous les conséquences avec quelques regrets, il n'est pas possible de constituer un ministère homogène. Pour gouverner, il faudra s'appuyer sur les cinquante radicales et les cinquante droitiers ou, sur les deux cents radicaux. Un cabinet devra faire de la conciliation à droite ou à gauche. Au ministère Dupuy de voir s'il préfère se constituer le prisonnier des réactionnaires ou gouverner avec le gros de l'armée républicaine.

Du Journal :

La Chambre renferme un élément radical beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait. Le vote d'hier a donné une indication exacte, nous allons donc retomber dans le jeu de bascule qui, sous les précédentes législatures, a été si préjudiciable au fonctionnement de la machine parlementaire.

De la Justice :

Eh bien! deux faits ressortent de l'élection d'aujourd'hui : le premier mouvement de conciliation se fait autour d'un nom conservateur, et les progressistes n'ont pas réussi à se grouper.

On eut bien préféré le résultat de la journée.

De l'Eclair :

Il n'est pas démontré, tant s'en faut, qu'il y ait, à la Chambre, comme on le soutient il y a quelques jours encore, une majorité opportuniste ferme, capable de gouverner sans alliée et assez riche d'elle-même pour dédaigner le concours des fractions plus avancées du parti républicain. Encore une fois les prophètes jurés du centre gauche se sont mis dehors.

Dans le Paris :

Ce sera là (du côté des électeurs Brisson) s'en déplaire au *Journal des Débats*, qui, dans son rêve rétrograde, qu'il dépend d'un ministère réactionnaire, de réaliser et de maintenir... Le ministère dans conséquence dans lequel M. Dupuy aurait été capable si n'attendre à la mauvaise humeur, à l'hostilité du centre-gauche, des ultramontains. Mais c'est un inconvénient dont on peut prendre son parti. — RANC.

Du Temps :

La victoire des républicains de gouvernement qui n'ont point dégénéré, n'est pas aussi décisive qu'elle aurait pu et dû l'être.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Du Gaulois :

Les 195 voix de cet homme lugubre, les 21 bulletins blancs en nombre, les 10 voix de M. Dupuy, ne laissent pas soupçonner de crainte qu'il y ait d'ores et déjà, à la Chambre, un parti radical d'un moins 200 voix, et par conséquent, assez fort pour imposer de sérieux embarras au gouvernement, assez fort, dans tous les cas, pour qu'on soit obligé de compter avec lui et de le mêler dans le domaine du rêve les fameux ministres homogènes, c'est-à-dire modérés, dont on a tant parlé ces jours derniers.

Il faudra donc se résigner à la concentration politique qui se sont élevées de si sombres critiques et sans laquelle il paraît démontré que la République ne peut pas vivre.

Du Figaro :

On voit, dans l'élection de M. Casimir-Périer à la présidence provisoire de la Chambre, une tendance indécise que consistent d'autres nouvelles tentatives de politique *sérieux*, ils prétendent que l'on s'est trompé sur les tendances de la Chambre nouvelle et qu'elle sera plus radicale qu'on ne le pense.

La résolution prise par M. Dupuy de rester à la tête d'un cabinet théorique démontre donc sorte d'entrait à cette hypothèse : nous avons toujours dit que nous nait rien exactement des idées qu'apportent les nouvelles Chambres ; on ignore même si elle ont.

De la Liberté :

De cette élection, il ne sort aucune indication politique. Il nous faut attre chose avant de pouvoir juger le nouvelle majorité.

Du Soleil :

Un premier ministère qui voudrait gouverner contre les socialistes discourrait de trois cents voix dans la nouvelle Chambre. Ce serait suffisant pour faire durer un certain temps le ministère, et le premier ministre était un véritable homme d'Etat.

Mais ce premier ministère est encore à trouver.

Petites Nouvelles

Le coelbmar rémoli Cerleaux est parti pour Saint-Pétersbourg. Il fera le voyage à pied avec trente colzagés qui ne kiloe de marchandises sur les épaules.

***

Vendanges sont faites !

Elles ont donné, cette année, des merveilleux résultats. A récolte des vins en France est évaluée pour 1893 à cinquante millions d'hectolitres ! C'est une augmentation de plus de vingt millions d'hectolitres sur la récolte moyenne des dix dernières années. En Champagne, la production a presque sextuplé.

***

L'administration communale de Gand vient de mettre des bicyclettes à la disposition de la police.

***

Ils vont de Grèce vient de conférer à Pierre Loti la croix d'officier de l'ordre du Sauveur.

***

La loi du Connecticut défendant aux enfants des écoles de 16 ans l'usage du tabac, un individu a fait photographier des cigarettes avec de l'eau de sauvetage ; elles font fumer.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le programme radical

Paris, 15 novembre. — La réunion des républicains progressistes qui a été convoquée par MM. Bazillet et Charruyer a eu lieu cet après-midi à quatre heures. Une centaine de membres étaient présents pour la plupart radicaux sur une trentaine convoqués.

M. Jacques a été nommé président et MM. Montaut et Jullien, assesseurs ; M. Doumer, secrétaire.

Une dizaine d'orateurs ont pris la parole, mais le débat a été en somme assez circonscrit.

Des observations ont été présentées par MM. Jullien, Pelletan et Goblet.

M. Jullien a préconisé l'union des républicains radicaux progressistes pour un programme d'action commune comprenant : 1° l'impôt sur le revenu avec la progression pour base ; 2° diminution des impôts indirects ; 3° suppression des octrois et des droits sur les boissons ; 4° limitation du droit de succession au quatrième degré ; 5° organisation de l'assistance pour l'enfance et la vieillesse ; 6° création de caisses de prévoyance ouvrières ; 7° diminution des frais de justice ; 8° révision du code d'instruction criminelle ; 9° révision constitutionnelle en vue de supprimer le Sénat, qu'un vote suspendit limité.

M. Jullien préconise ce programme comme un minimum pouvant à ce titre réunir tous les républicains progressistes et radicaux en un seul groupe.

M. Pelletan combat l'idée d'un groupe uni. Il voudrait, au contraire, que l'on constituât de nombreux groupes où chacun viendrait suivant ses affinités politiques. On pourrait alors rechercher un programme minimum susceptible de réunir sur certains points et à certains moments tous les groupes. On peut, suivant lui, accepter un programme ministériel, mais, en aucun cas, renoncer à certaines choses, une alliance avec l'église. On ne peut laisser non plus de côté l'un des plus grands problèmes de la politique actuelle, c'est-à-dire, l'influence de la haute banque, l'influence de l'argent.

« Je ne suis pas collectiviste, a déclaré M. Pelletan ; mais l'action politique doit s'exercer d'une façon plus active le contrôle entre patrons et ouvriers et organiser le crédit populaire. Ne former qu'un groupe serait trop affaiblir, il faut que les groupes agissent ensemble pour accomplir les réformes réclamées en commun. »

M. Goblet a été contre la multiplicité des groupes. Il ne doit y avoir qu'un seul groupe pouvant une l'établissement d'un état social qu'il faut affranchir de la puissance de l'argent et de l'église.

Après diverses autres observations, la réunion a chargé une commission de neuf membres d'élaborer le mode d'organisation du parti et le programme politique suivant la base à cette organisation.

Cette commission est composée de MM. Carez, Montaut, Doumer, Jullien, Leydet, Lockroy, Chapuis et Charruyer.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste a tenu une courte réunion et, au vu des termes de son procès-verbal, il a décidé à l'unanimité d'exprimer son droit à être représenté dans le bureau de la Chambre.

Le groupe s'est ensuite partagé en sections d'études correspondant aux divers ministères.

Les élections contestées

L'examen des dossiers dans les bureaux permet de constater un certain nombre d'élections contestées à des titres très divers.

Il n'y a pas en réalité plus de vingt élections sérieusement contestées ; mais, à côté, il y en a un certain nombre pour lesquelles il aura lieu à une ou plusieurs protestations peu fondées.

Ces dernières sont résumées comme suit : MM. Mirman (Marne), Wilson (Indre-et-Loire), Balsan et Lacoste (Landes), Poupin (Var), Cuisinier (Ardennes), Lafferre (Seine), Le Pontois, Dialan (Deux-Sèvres), Dubard et Argelès (Seine-et-Oise), Lazarus et Chabert (Tarn-et-Garonne), Clusaret (Var), Nicol (Aude), Auricoste (Loiret).

Mielvaque (Corrèze), Flourens (Hautes-Alpes), d'Aguesse (Basses-Alpes), Jules Guesde (Nord), de Montlaurent (Nord), Wall-Mallet (Nord), Spinoy (Nord), Lemire (Nord), Jaluzot (Nièvre), Jules Roche (Savoie), Richard (Savoie), Tallinier (Pas-de-Calais).

De Lavalette (Cher), Bernard (Cher), Bois (Orne), Marty (Aude), Chaudey (Aude), Cavaignac (Lot), Gougeot (Nièvre), Rolland (Pyrénées-Orientales).

Antonin Gavini, Sébastien Gavini, Antonini, Casabianca et Cecaldi (Corse), Barère (Basses-Pyrénées), Pames (Pyrénées-Orientales), Couturier, Fleury-Ravarin, Bérard et Genot (Rhône).

Le groupe agricole

Le groupe agricole s'est réuni cet après-midi. Le président, M. Méline, a proposé de fixer un certain délai pour laisser le temps au groupe de se constituer par l'adjonction des membres nouveaux.

M. Caze a émis l'opinion que le groupe devait être aussi sourd que possible sur le monde agricole et étendre son influence sur le Parlement tout entier en manœuvrant pour modifier à la situation critique que nous faisons sur les droits de douane à l'importation des blés étrangers entrant pour le producteur du blé français.

Le groupe a décidé de se réunir tous les jeudis.